

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



SOMMAIRE

1

L'URPS ORTHOPHONISTES

2

REPRÉSENTER LES ORTHOPHONISTES
LIBÉRAUX

3

FACILITER L'EXERCICE PROFESSIONNEL
DES ORTHOPHONISTES

4

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

5

INTÉGRER LES ORTHOPHONISTES DANS
LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS

6

INFORMER LES ORTHOPHONISTES
LIBÉRAUX

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

2024 aura été une année dense, marquée par la consolidation de nombreux projets, la poursuite d'actions de prévention de qualité et un engagement affirmé dans les dynamiques pluriprofessionnelles régionales.

Grâce à l'implication active des membres élus, au soutien précieux de nos salariées, et à la confiance de nos partenaires, l'URPS Orthophonistes des Pays de la Loire a su porter la voix de notre profession dans des espaces stratégiques, tout en développant des outils concrets pour faciliter l'exercice quotidien des orthophonistes libéraux.

Cette année a aussi été marquée par un changement important au sein de notre gouvernance. Je souhaite ici adresser, au nom de l'ensemble des membres de l'URPS, nos remerciements les plus chaleureux à Elsa Benard. Présidente engagée et déterminée, Elsa a su impulser une dynamique forte, structurante et résolument tournée vers l'action collective. Contrainte de se retirer de ses fonctions pour raisons de santé, elle laisse une empreinte précieuse que nous nous attachons à faire vivre au quotidien. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance et lui adressons nos pensées les plus sincères.

Ce rapport témoigne de la diversité et de la richesse des actions menées : structuration des soins coordonnés, développement de la prévention en petite enfance, accès à l'interprétariat, liste d'attente commune, participation à de nombreuses instances régionales... autant de leviers pour renforcer notre visibilité et notre impact dans le système de santé.

Merci à toutes et tous pour votre confiance et votre engagement. Continuons, ensemble, à faire progresser l'orthophonie libérale au service des patient·es et des territoires.

ANNE DEHÊTRE
Présidente URPS
Orthophonistes PDL

A L'URPS ORTHOPHONISTES

LES MISSIONS

Les Unions participent :

- ➔ À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL :
notamment pour la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice
- ➔ À L'ORGANISATION ET À LA MISE EN OEUVRE DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ
- ➔ À LA MISE EN OEUVRE DES CPOM :
(Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins
- ➔ AU DÉPLOIEMENT ET À L'UTILISATION DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION PARTAGÉS
- ➔ À DES ACTIONS
dans les domaines :
 - des soins
 - de la prévention
 - de la veille sanitaire
 - de la gestion des crises sanitaires
 - de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique
- ➔ À L'ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS

L'ÉQUIPE

L'URPS est composée de 10 orthophonistes libéraux·ales élu·e·s en 2024 et qui exercent dans la région Pays de la Loire : 9 élu·e·s titulaires et 1 élu suppléant.



ELSA BENARD

Présidente



ANNE DEHÊTRE

Vice-présidente



BÉATRICE MOREAU

Trésorière



VALÉRIE MARTINAGE

Secrétaire



MARIE-ANNE FRANÇOIS

Vice-trésorière



JULIE CABAL

Membre



JEAN-FRANÇOIS DEGUIS

Membre



GAEL HENRY

Membre



STÉPHANIE ROY

Membre



ALEXANDRE PILLET

Membre suppléant

LES SALARIÉES

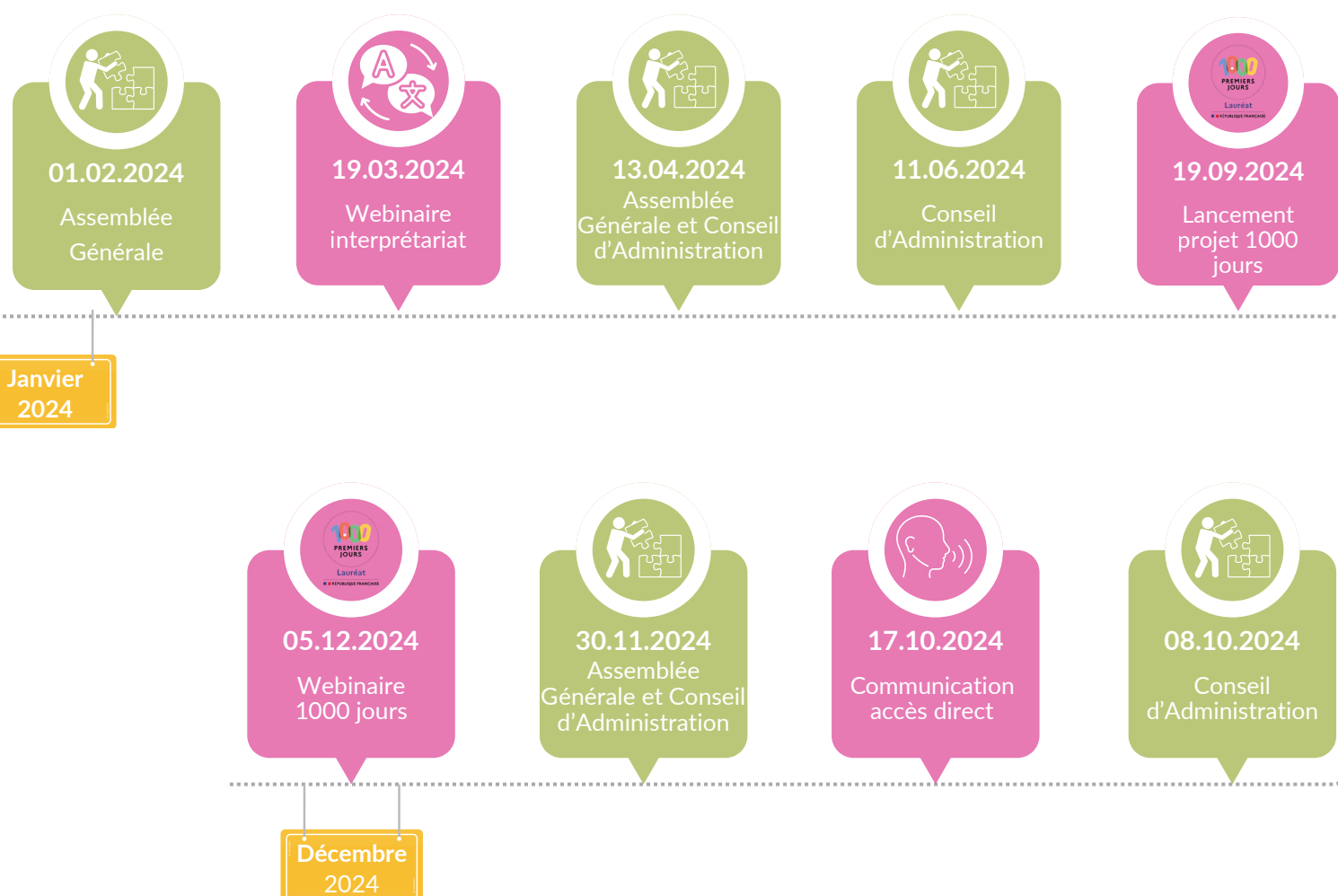


Madame Bouchereau est employée depuis le mois d'octobre 2021. Elle est mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP (équivalent temps plein) pour l'URPS Orthophonistes. Elle participe à l'organisation et la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets.

En décembre 2022, Madame Besegher a rejoint l'URPS Orthophonistes. Elle est également mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Orthophonistes. Elle se charge des tâches administratives de l'association.



LES TEMPS FORTS

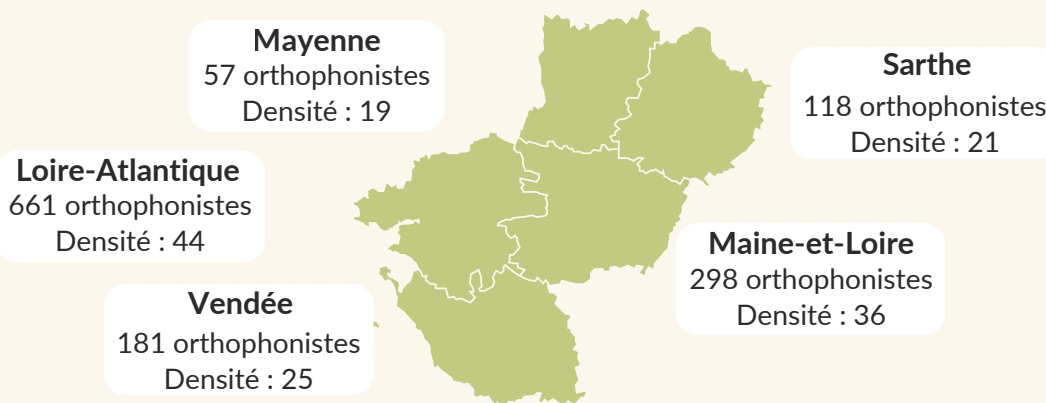


L'Assemblée Générale est présidée par Madame Benard et est composée des élu.e.s de l'URPS. Elle permet le contrôle de la situation financière et morale de l'URPS, d'approuver les comptes de l'exercice clos, de voter le budget prévisionnel et de réaliser le bilan des actions en cours et à venir.

Le Conseil d'Administration est composé des 9 élu.e.s de l'URPS et permet d'administrer le fonctionnement de l'Union, d'élaborer, de mettre en œuvre la politique de l'URPS et de préparer l'Assemblée.

LA DÉMOGRAPHIE DES ORTOPHONISTES EN PAYS DE LA LOIRE

1 315 ORTOPHONISTES EXERÇAIENT EN LIBÉRAL EN PAYS DE LA LOIRE. CELA REPRÉSENTE UNE DENSITÉ* RÉGIONALE ÉGALE À 33 CONTRE UNE DENSITÉ NATIONALE DE 31



*La densité de l'année N est exprimée pour 100 000 habitants au 1er janvier de l'année N+1

LES RECETTES

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations d'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). **Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution**, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien·ne. Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France.

L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux orthophonistes libéraux·ales conventionné·e·s.

EN 2024, L'URPS ORTOPHONISTES A PERÇU 41 551€ DE CETTE CONTRIBUTION

EN 2020 : 32 793€ :: EN 2021 : 33 110€ :: EN 2022 : 30 303€ :: EN 2023 : 42 746€

Par ailleurs, pour contribuer au développement de nouveaux projets, **l'URPS a obtenu des fonds de l'ARS grâce à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).**

Le CPOM conclu avec l'ARS concerne :

Fiche action 1

L'emploi d'une chargée de mission pour le compte de cinq URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues, Sages-femmes et Biologistes).

Fiche action 2

Incitation des étudiants et des diplômés européens à l'installation en zones sous-dotées et très sous-dotées

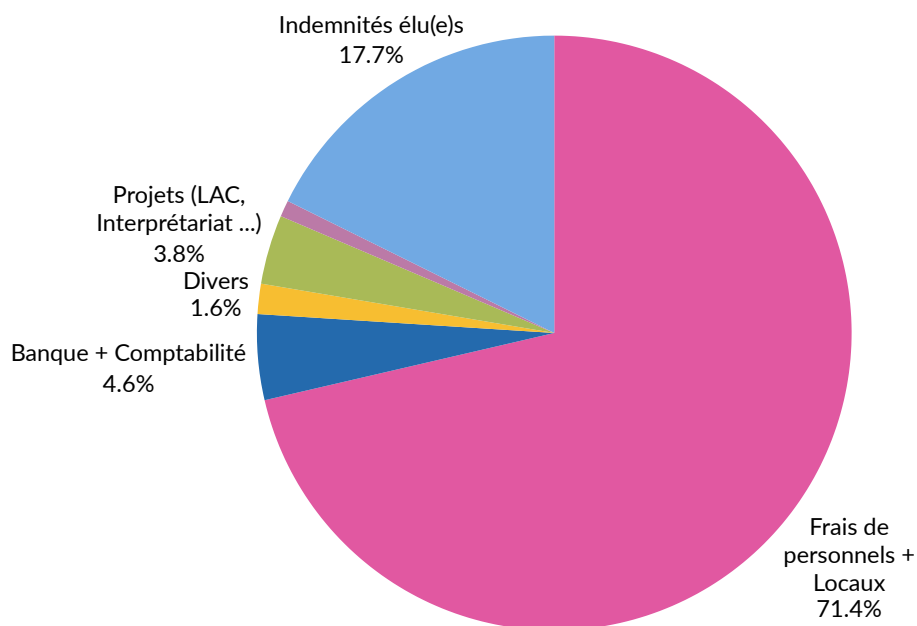
Fiche action 3

L'emploi d'une assistante administrative pour le compte de quatre URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues et Sages-femmes).

Fiche action 4

Accès à l'interprétariat

LES DÉPENSES



REPRÉSENTATION DES ORTHOPHONISTES

ANALYSER LES BESOINS DE SANTÉ ET L'OFFRE DE SOINS

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

La CRSA est **un lieu d'expression et de concertation des acteurs de santé**. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics.

Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées : « prévention » ; « organisation des soins » ; « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » ; « droits des usagers ».



CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Les CTS sont à la fois **le lieu et l'instance qui garantissent un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité**, et qui garantissent la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé ainsi que leur bonne articulation.

Depuis 2022, les CTS s'organisent en InterURPS.

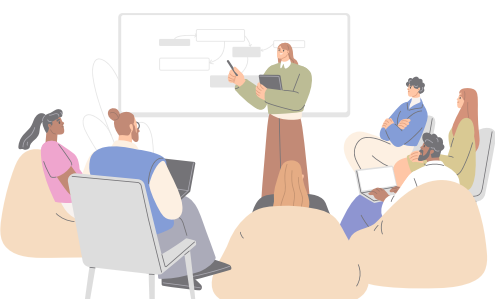
Participation de l'URPS

- ➔ L'URPS Orthophonistes est titulaire pour le département 72 et a assisté à 2 reprises en 2024
- ➔ L'URPS Orthophonistes est suppléante pour les départements 44 et 49

PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIERS RECOURS

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours (CORECS) est **le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours**.



COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS

Les Comités d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours (CATS) ont pour mission de **soutenir les porteurs de projets relatifs aux dispositifs d'exercice coordonné**. Ils interviennent à chaque phase du développement du projet, depuis l'élaboration du diagnostic territorial jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par l'étude de faisabilité et le montage du dossier. La représentation de l'URPS au sein de ces instances est assurée par les membres désignés au niveau départemental.

Participation de l'URPS

- ➔ Valérie Martinage a siégé 2 fois au CATS 44 en 2024.
- ➔ Béatrice Moreau siège au CATS 49 et représente l'URPS
- ➔ Gael Henry siège au CATS 72 et représente l'URPS
- ➔ Anne Dehêtre siège au CATS 85 et représente l'URPS

GE INTERURPS

Créé en 2019, le Groupement d'Employeurs interURPS a pour vocation **d'accompagner les professionnel·le·s de santé dans le recrutement de salarié·e·s pour le compte de leurs structures**, telles que les CPTS, URPS, MSP ou SAS, en fonction des besoins identifiés.

Au 31 décembre 2024, le GE interURPS employait 103 personnes. Ce personnel regroupe une diversité de profils, notamment des chargé·e·s de mission pour les URPS, des coordinateur·rice·s de CPTS, ainsi que des chargé·e·s de communication, contribuant tous au bon fonctionnement des dispositifs territoriaux de santé.

E SANTÉ

L'URPS prend part aux groupes de travail pilotés par le GCS E-Santé Pays de la Loire sur les enjeux du numérique en santé. Notre participation se concentre notamment sur les groupes **dédiés à la MSSanté (Messagerie Sécurisée de Santé) et au DMP (Dossier Médical Partagé)**.



MAISON DES ENFANTS

L'URPS participe à la construction d'une maison des enfants au sein de la ville de Nantes par l'intermédiaire d'une orthophoniste missionnée pour ce projet. Ce projet regroupe : Nantes Métropole, Département de la Loire Atlantique et ARS44.



PARTICIPATION GOUVERNANCE ET COMITÉ DE PILOTAGE

AVDIPE (CAMSP ET PCO 0-6 ANS)

L'URPS est présente au sein de l'Association Vendéenne pour le dépistage et les Interventions Précoces de l'Enfant qui a pour missions de :

- Promouvoir la précocité du diagnostic et de la prise en charge
- Défendre la qualité de l'accompagnement de l'enfant
- Apporter un soutien aux familles
- Être lieu de ressources

5

Participations

PLATEFORME D'ORIENTATION ET COORDINATION DES TND

L'URPS est présente au sein de cette plateforme qui est un guichet unique pour faciliter l'accès aux diagnostics et interventions précoces. Cette plateforme s'adresse aux enfants de la naissance à 7 ans.

3

Participations

CENTRE RESSOURCES AUTISME

L'URPS est présente au sein du GCSMS CRA des Pays de la Loire. Le Centre développe ses activités autour de 4 thématiques :

- Information et conseil
- Appui au diagnostic
- Formation
- Documentation et ressources

2

Participations

PLATEFORME PRÉVENTION SOINS ORTHOPHONIE

L'URPS est présente au sein de l'Association PPSO qui a pour objectif de faciliter et simplifier l'accès aux soins orthophoniques en régulant les demandes de soins.

3

Participations

FACILITER L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES ORTHOPHONISTES

Liste d'attente commune

L'URPS Orthophonistes des Pays de la Loire offre l'accès à une liste d'attente commune, pour tous les orthophonistes de la Région depuis juin 2022. Cette plateforme a pour but de fluidifier l'accès aux soins des patient·es tout en facilitant la prise de rendez-vous auprès des orthophonistes.

➔ Bénéfices pour les patients :

- Effectuer une demande unique de prise rendez-vous auprès des orthophonistes de son secteur
- Respecter son libre choix (le patient peut préciser l'identité de l'orthophoniste avec lequel il souhaite être pris en charge).

➔ Bénéfices pour les professionnels :

- Recevoir, s'ils-elles le souhaitent, les demandes des patient·es de leur secteur
- Consulter la liste d'attente de leur territoire



Les actions mises en place en 2024 :

➔ Communication de l'outil

➔ Accompagne au déploiement de l'outil

Le bilan du projet pour l'année 2024 :

- ➔ 680 demandes résolues via la liste d'attente commune
- ➔ 504 orthophonistes inscrits sur la plateforme
- ➔ 3720 demandes d'utilisateurs

ACCÈS À L'INTERPRÉTARIAT

Depuis 2 ans, l'URPS Orthophonistes, en collaboration avec l'ARS Pays de la Loire et l'association ISM Interprétariat, propose à l'ensemble des orthophonistes libéraux·ales de la région un accès gratuit à un service d'interprétariat.





Ce dispositif vise à faciliter l'accès aux soins pour les personnes allophones, quel que soit leur lieu de résidence.

Il contribue à améliorer la qualité des prises en charge, avec une attention particulière portée aux bilans initiaux et aux évaluations menées avec les parents, conformément aux besoins exprimés par les orthophonistes de la région.



Les actions mises en place en 2024 :

- ➔ Organisation d'un webinaire d'informations
- ➔ Création d'une communication commune avec les URPS proposant également ce service à leurs professionnels
- ➔ Communication du service aux orthophonistes de la région

Le bilan du projet pour l'année 2024 :

- ➔ 13 orthophonistes utilisateurs·trices
- ➔ 31 utilisations
- ➔ 19 codes demandés

INCITATION DES DIPLÔMÉS EUROPÉENS À L'INSTALLATION EN ZONES SOUS DENSES

Participation à la commission régionale d'autorisation d'exercice pour les diplômés européens

L'URPS Orthophonistes intervient, à travers la participation active de deux de ses représentants, au sein de la commission régionale d'autorisation d'exercice pour les diplômés européens.

Aux côtés des représentants de l'ARS, l'URPS contribue à l'évaluation des dossiers. En apportant son expertise de terrain, les membres de l'URPS veille à :

- Garantir une installation cohérente avec les besoins du territoire.
- Soutenir l'accès aux soins dans les zones en tension.

2 représentantes de l'URPS participent aux rencontres de la Commission régionale d'autorisation d'exercice pour les diplômés européens.



Incitation des diplômé·e·s européen·ne·s

En 2022, l'URPS a renouvelé son projet avec l'ARS pour proposer des actions afin d'inciter les diplômé·e·s européen·ne·s à s'installer en zones sous denses.





Le projet se décompose en plusieurs actions :

- ➔ L'actualisation de la liste des orthophonistes ayant un agrément
- ➔ L'organisation d'une journée d'information à destination des logopèdes, des logopédistes ou des orthophonistes diplômé-es en Europe
- ➔ L'organisation de sessions d'information à destination des orthophonistes qui exercent en zones sous denses.

À SAVOIR :

Temporalité :

L'action se déploiera en 2025 suite à la sortie du zonage.

Partenaires :

L'action se déploie en partenariat avec le CFUO de Nantes et est soutenue financièrement par l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire.

ACCÈS DIRECT

L'URPS Orthophonistes des Pays de la Loire a souhaité poursuivre son travail concernant l'ouverture de l'accès direct à l'orthophonie.

Il est possible depuis le 19 mai 2023, de réaliser des actes en accès direct, sans prescription médicale préalable. Cela est possible de fait en exerçant en MSP et à condition que les modalités de prise en charge et de coordination sans prescription médicale soient inscrites dans le projet de santé de la CPTS.



Les actions mises en place en 2024 :

[Lien vers la plaquette "Accès direct"](#)

- ➔ Création d'une plaquette d'information
- ➔ Communication de la plaquette



FINANCEMENT DES SALARIÉES DE L'URPS

Depuis fin 2022, l'ARS a renouvelé son accompagnement à l'emploi d'une chargée de mission pour 5 URPS : Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-podologues, Sages-femmes et Biologistes. La chargée de mission est mise à disposition de l'URPS Orthophonistes à hauteur de 0,20 ETP (équivalent temps plein). **L'objectif est de pouvoir accompagner l'URPS à la mise en place de projets.**

L'ARS a également accordé en 2022, un **financement pour le soutien administratif de 4 URPS dont l'URPS Orthophonistes**. L'activité de l'URPS prenant de l'ampleur, il était important de pouvoir disposer d'un temps de 0,20 ETP pour la gestion administrative de l'Union.

PRÉVENTION DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE ORAL

À la suite de la première action de sensibilisation conduite en 2021/2022 dans le cadre de l'appel à projets « 1000 premiers jours », portant sur les troubles alimentaires pédiatriques, et compte tenu des retours très positifs recueillis, il a été décidé de reconduire ce type d'intervention. En concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'URPS a été chargée de l'élaboration d'un nouveau projet de sensibilisation.

La thématique retenue pour cette nouvelle phase porte sur le développement du langage oral, en réponse aux retours unanimes formulés par les participants lors de l'évaluation du projet précédent.



Les actions du projet :

- ➔ Intervention auprès des professionnels de la petite enfance
- ➔ Intervention auprès des professionnels de santé
- ➔ Création d'une plaquette d'information



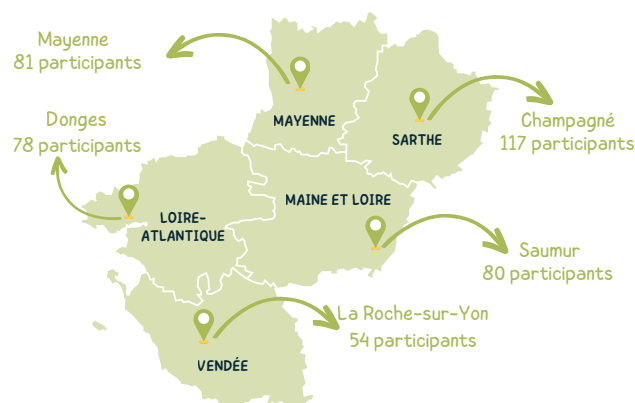
Intervention auprès des professionnels de la petite enfance

Cette action a permis de sensibiliser les professionnels intervenant auprès des jeunes enfants à la question du développement du langage oral, afin de renforcer leurs connaissances et leurs capacités d'identification précoce d'éventuels retards ou troubles.

Les interventions se sont adressées principalement aux professionnels de la petite enfance, directement impliqués dans l'accompagnement quotidien des enfants.

Le bilan de l'action :

- ➔ 410 professionnels présents
- ➔ 22 professions représentées
- ➔ 88% des professionnels présents estiment mieux comprendre le développement du langage oral



Intervention auprès des professionnels de santé

Un webinaire de sensibilisation a été organisé. Il était destiné aux professionnels de santé. Cette intervention a permis de les informer et les sensibiliser aux enjeux du développement du langage oral chez l'enfant.

Cela a mis en lumière les étapes clés de ce développement, les signes d'alerte précoces, ainsi que les bonnes pratiques à adopter pour favoriser une prise en charge précoce et adaptée.

Le bilan de l'action :

- ➔ 17 professionnels y ont assisté sur 47 inscrits
- ➔ 6 professions représentées
- ➔ Ce webinaire a répondu aux attentes des participants

Création d'une plaquette d'information

Dans le cadre des actions prévues pour l'année 2025, le projet inclut la conception d'une fiche synthétique de sensibilisation. Ce document aura pour vocation d'apporter une information sur le développement du langage oral chez l'enfant, en mettant en avant les étapes clés de ce développement ainsi que les principaux signes d'alerte à surveiller.

Cette fiche sera destinée aux professionnels de santé et aux professionnels de la petite enfance, afin de renforcer leur capacité à identifier précocement les difficultés langagières et donc procéder à une orientation précoce.

À SAVOIR :

Temporalité de communication de la plaquette d'information

L'action se déploiera en 2025 dans la continuité des interventions et du webinaire d'information.

Partenaires :

L'action se déploie en partenariat avec les RPE de la région des Pays de la Loire et est soutenue financièrement par l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire.

INTÉGRER LES ORTHOPHONISTES DANS LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS

PEDIACO II

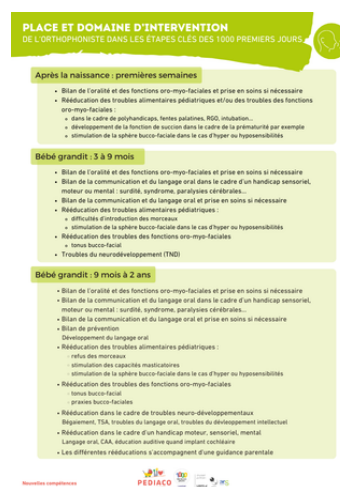
Suite à la sollicitation des URPS Sages-femmes et Pharmaciens, l'URPS Orthophonistes a rejoint le projet PEDIACO II. Ce projet regroupe les URPS des Pays de la Loire et a pour but de communiquer sur les compétences propres à chaque profession de santé dans le champ de la périnatalité. Cette communication sera déclinée en support numérique. L'URPS orthophonistes a participé au projet pour présenter les interventions et compétences des orthophonistes au cours des 1000 premiers jours.



Les actions du projet :

- ➡ Création d'une frise représentant les compétences des professionnels par étapes clés
- ➡ Création d'un document synthétisant les interventions des professionnels par étapes clés
- ➡ Création de 12 fiches représentant les interventions par profession

Le projet en image



[Lien vers la campagne de communication](#)

Participation de l'URPS

- ➡ Participation à la création de la fiche orthophoniste
- ➡ Participation au groupe de travail
- ➡ Communication de l'action

ICOPE PDL

Initialement prévue pour s'achever en 2024, l'expérimentation d'ICOPE PDL a été prolongée à la suite de l'orientation donnée par la DGOS. L'année 2024 a ainsi été caractérisée par la poursuite de cette expérimentation, et la projection vers l'intégration d'ICOPE dans le droit commun.

Pour mémoire, ICOPE PDL est une démarche régionale visant le dépistage et l'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes de 60 ans et plus, mise en œuvre par les professionnels de santé libéraux.

Cette expérimentation, portée par l'InterURPS des Pays de la Loire, les GHT 44 et 49 ainsi que le Gérontopôle des Pays de la Loire, s'inscrit dans une dynamique de prévention et de maintien de l'autonomie des personnes âgées.



Les actions du projet en 2024 :

- ➔ Poursuite de l'inclusion des personnes de 60 ans et plus au sein du dispositif
- ➔ Evolution de la solution numérique : la possibilité de traiter la gestion de l'alerte en mobilité
- ➔ L'évaluation du dispositif et l'analyse de l'expérimentation en Pays de la Loire

Participation de l'URPS

- ➔ Participation au groupe de travail
- ➔ Communication de l'action

INTERURPS

L'association InterURPS a vu le jour à la fin de l'année 2019. Elle regroupe les dix URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé) de la région Pays de la Loire. Lors de l'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019, un trio a été élu pour assurer la présidence : M. CAILLARD, président de l'URPS Médecins libéraux, M. GUILLEMINOT, président de l'URPS Pharmaciens d'officine, et Mme BENARD, présidente de l'URPS Orthophonistes libéraux.

L'InterURPS a pour vocation de :

- ➔ Rassembler l'ensemble des URPS de la région afin de favoriser une coordination interprofessionnelle renforcée
- ➔ Échanger et collaborer avec les partenaires institutionnels tels que l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie, ainsi que les associations et structures sanitaires
- ➔ Développer des actions communes, en priorité autour de la coordination interprofessionnelle des soins
- ➔ Structurer et faciliter les échanges entre les différentes URPS
- ➔ Piloter des projets régionaux d'envergure et organiser des Journées régionales thématiques
- ➔ Contribuer activement aux démarches de prévention et de promotion de la santé
- ➔ Participer à la mise en œuvre et au suivi du déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).





Séminaire InterURPS



L'InterURPS a organisé en juin 2024, son séminaire annuel ayant pour thématique l'exercice libéral écoresponsable.

Le séminaire de l'InterURPS Pays de la Loire s'est tenu au Centre d'Affaires de Terra Botanica.

Au programme :

- Table ronde - Regards croisés
"Concilier écoresponsabilité et pratique professionnelle"
- Ateliers :
 - Comprendre l'essentiel des enjeux du développement durable, appliqués à la santé » Intervenante
 - Co-construisons ensemble des éco-solutions pour notre pratique

Ce séminaire a réuni 123 personnes autour du sujet de l'écoresponsabilité en cabinet.

Le séminaire en image



Participation de l'URPS

- ➔ Participation à l'organisation de l'évènement
- ➔ Participation de deux élues de l'URPS à ce séminaire
- ➔ Communication de l'action



Numérique

En 2024, l'InterURPS Pays de la Loire a mis à disposition un « Guide des bonnes pratiques en sécurité informatique ».

Ce livret a pour vocation de sensibiliser les professionnels de santé à la cybersécurité, en leur apportant des réponses concrètes sur :

- la protection des postes de travail et des applications ;
- la sécurisation du réseau wifi ;
- la gestion proactive des incidents de sécurité ;
- la protection des données de santé.

Un feuillet récapitulatif de type check-list accompagne le guide afin de permettre aux utilisateurs de garder à portée de main, les bonnes pratiques essentielles.

Le projet en image



— PROTEGER VOS DONNÉES SENSIBLES
— APPLIQUER DES MESURES D'HYGIÈNE NUMÉRIQUE
— RÉAGIR EN CAS DE CYBERATTATQUE

[Lien vers le guide](#)



[Lien vers le feuillet](#)



Rencontres URPS - CPTS

En 2024, les URPS, en collaboration avec l'InterURPS Pôle CPTS, ont initié l'organisation de rencontres avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) de la région. Structurées sous forme de journées départementales, ces rencontres ont pour objectifs de :

- Présenter les missions et les rôles des URPS ;
- Explorer les possibilités de collaboration entre URPS et CPTS sur des projets communs ;
- Renforcer les liens et la coordination entre ces deux acteurs du système de santé.



L'action du projet en 2024 :

➔ Organisation des journées départementales

Le bilan de l'action :

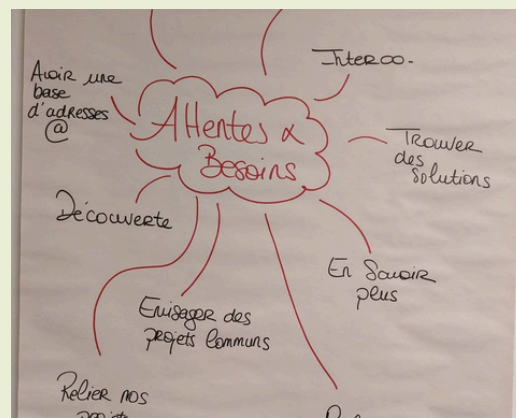
➔ 2 rencontres organisées

➔ Dans le 44 :

- 28 participants
- 10 URPS représentées
- 12 CPTS représentées

➔ Dans le 49 :

- 15 participants
- 10 URPS représentées
- 6 CPTS représentées



INFORMER ET SOUTENIR LES MODES D'EXERCICE COORDONNÉ



Les Équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient

Les ESP CLAP sont des dispositifs expérimentaux mis en place dans la région Pays de la Loire. Ils visent à permettre aux professionnel·le·s de santé libéraux de premier recours de structurer leur coordination et d'engager des démarches d'exercice coordonné. Ces dispositifs reposent sur une équipe locale qui se mobilise autour d'une patientèle partagée, en s'organisant autour d'une ou plusieurs thématiques définies selon les besoins identifiés des patient·e·s.

Le bilan de l'action :

- ➔ 100 ESP CLAP reconnues dont 19 en 2024
- ➔ 93 orthophonistes font partie d'une ESP CLAP
- ➔ 1476 professionnels de santé Libéraux inclus dans la démarche

L'URPS Orthophonistes fait partie du Conseil d'Administration de l'Association ESP CLAP



Les Communautés professionnelles territoriales de santé

Dans le but d'améliorer la coordination des actions de santé, de structurer les parcours de soins et de contribuer à la réalisation des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS), les professionnels de santé peuvent choisir de se regrouper en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces regroupements formalisent un projet de santé, qu'ils soumettent ensuite à l'Agence Régionale de Santé (ARS).



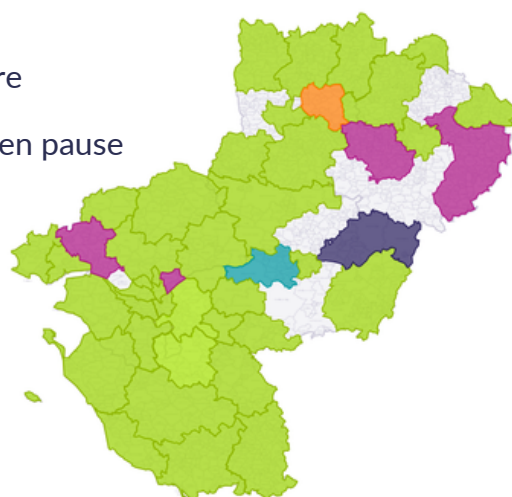
L'association InterURPS propose un accompagnement aux professionnels désireux de s'investir dans la création d'une CPTS, ainsi qu'un appui dans les différentes étapes de leur déploiement.

 CPTS opérationnelle

 En phase préparatoire

 Accompagnement en cours

 Projet mis en pause



A INFORMER LES ORTHOPHONISTES

SITE INTERNET

Au cours de l'année 2024, l'URPS Orthophonistes a poursuivi le développement et l'enrichissement de son site internet. Ce support vise à accroître la visibilité de l'URPS Orthophonistes des Pays de la Loire ainsi qu'à valoriser les actions engagées. Il a vocation à être régulièrement actualisé en fonction des informations que l'URPS souhaite partager.



Lien du site Internet :

<https://www.urps-orthophonistes-pdl.fr/>

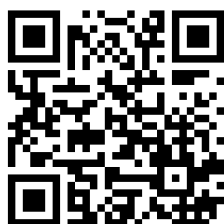
NEWSLETTER

L'URPS Orthophonistes diffuse régulièrement une newsletter à l'attention des orthophonistes de la région des Pays de la Loire, afin de les tenir informé.e.s des actualités professionnelles ainsi que des événements organisés par ses partenaires.

Le bilan de l'action :

➡ 11 lettres d'information envoyées

➡ 1 006 orthophonistes inscrits à la liste de diffusion



Lien pour s'inscrire à la newsletter :

<https://forms.gle/EcrrEDQR3ynKFXTN6>



ACOSS	➡	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AG	➡	Assemblée Générale
AVDIPE	➡	Association Vendéenne pour le Dépistage et les Interventions Précoces de l'enfant
CATS	➡	Comité d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours
CORECS	➡	Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours
CFUO	➡	Centre de Formation Universitaires en Orthophonie
CPOM	➡	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	➡	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRA	➡	Centre Ressources Autisme
CRSA	➡	Conférence Régionale Santé et Autonomie
CTS	➡	Conseil Territorial de Santé
DAC	➡	Dispositif d'Appui à la Coordination
ESP CLAP	➡	Equipes de Soins Primaire Coordonnées Localement Autour du Patient
INTERURPS	➡	Association regroupant les 10 URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux (URML), Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-femmes).
GHT	➡	Groupeement Hospitalier de Territoire
GRADeS	➡	Groupeement Régional d'Appui au Développement de la e-santé des PDL
ICOPE PDL	➡	Integrated Care for Older PEople (soins intégrés pour les personnes âgées)
LAC	➡	Liste d'Attente Commune
MDU	➡	Maison Des URPS
MSP	➡	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
PCO TND	➡	Plateforme de Coordination et d'Orientation des Troubles du Neuro-Développement
PMI	➡	Protection Maternelle et Infantile
PPSO	➡	Plateforme Prévention Soins Orthophonie
PRS	➡	Projet Régional de Santé
SAS	➡	Service d'Accès aux Soins
URPS	➡	Union Régionale des Professionnels de Santé